

## Les revendications

Ici, vous retrouverez toutes nos revendications regroupées par sujet.

### -Revendications concernant l'approche intersectionnelle:

Attendu que toutes nos revendications doivent être comprises sous la loupe de l'approche intersectionnelle

Attendu que la société et ses institutions publiques se doivent d'intégrer ce principe

Par conséquent, nous voulons :

- Que les sujets liés à la violence, au revenu, à la santé et à la parentalité soient traités avec des grilles d'analyse sociale et non seulement médicale.
- Que les rapports, études et recherches écrit(e)s sur les conditions des femmes en situation de handicap appliquent l'analyse différenciée selon les genres dans une perspective intersectionnelle (ADG+).
- Que des recherches soient faites en lien avec le l'industrie du sexe et l'itinérance chez les femmes en situation de handicap.
- Que s'ouvre un nouveau champ concernant les réalités vécues par les femmes en situation de handicap invisible.

### -Revendications en accessibilité universelle :

Attendu qu'une société qui se veut juste et équitable se doit d'être inclusive envers tou·s·tes ses citoyen·nes

Attendu que de nombreuses études ont démontré que l'accessibilité universelle était le meilleur moyen d'y parvenir

Par conséquent, nous voulons :

- Qu'une loi sur l'accessibilité universelle soit adoptée rendant tous les secteurs de la société imputables (public, parapublic et privé) face à sa mise en œuvre;
- Qu'à défaut d'une loi sur l'accessibilité universelle, les gouvernements mettent en place des programmes incitant les développeurs et propriétaires à appliquer les normes d'accessibilité universelle (subventions, crédit d'impôt)

## -Revendications en matière d'accès à l'information

Attendu qu'aujourd'hui l'accès à l'information est facilité par la multiplicité de sources

Attendu que cette multiplicité de sources expose aux dangers de la désinformation

Attendu que plusieurs femmes en situation de handicap n'ont pas accès à internet en raison de leurs conditions socio-économiques précaires

Attendu que le fossé entre les femmes en situation de handicap qui disent utiliser internet comparativement à celle qui n'ont pas de handicap se creuse toujours un peu plus

Attendu que le manque de documentation accessible (braille, gros caractères, langage simplifié, etc.) maintient les femmes en situation de handicap dans l'ignorance des ressources disponibles pour les aider.

Par conséquent nous voulons :

- Que des programmes soient développés pour offrir des équipements informatiques et l'accès à Internet à des prix abordables aux personnes qui vivent en situation de pauvreté
- Que les femmes en situation de handicap aient accès à la littératie numérique par l'intermédiaire des organismes qui les représentent.

## - Revendications en matière de représentation médiatique

Attendu que la société commence seulement à s'ouvrir à la diversité dans les médias télévisuelles et graphique

Par conséquent nous voulons :

- Que dans les campagnes sociétales, les femmes en situation de handicap soient représentées, selon une image non stéréotypée, entre autres dans les campagnes pour contrer la violence faite aux femmes et la prévention des cancers féminins.
- Que le CRTC, en collaboration avec les chaînes de télévision privées, créent un programme de promotion de modèles de femmes en situation de handicap qui travaillent, ont des professions, occupent des postes de pouvoir, pratiquent des sports, ont une vie sociale active ou encore qui sont mères, pour que les femmes et les filles s'identifient à

ce groupe soient encouragé·e·s et aspirent à devenir des citoyen·nes à part entière.

### - Revendications en matière d'éducation à la sexualité

Attendu qu'environ 56 femmes en situation de handicap sur 1000 déclaraient avoir été agressées sexuellement comparativement à 29 femmes sur 1000 pour les autres femmes.

Attendu que ce nombre est de 8 sur 10 chez les femmes ayant un handicap intellectuel.

Attendu que la notion de consentement est d'autant plus importante vu la confiance qu'elles doivent de facto accorder aux personnels qui a accès à leur corps (préposé, médecin, soignant)

Par conséquent nous voulons :

- Que soit offerte à ces filles et à ces femmes de l'information adéquate sur la sexualité, le consentement, la contraception et l'accès à l'avortement, et ce, dans différents formats (langage simplifié, braille, gros caractères, LSQ, etc.).
- Que ces femmes soient accompagnées dans leur choix d'enfanter ou non.

### - Revendications en matière de violences systémiques

Attendu que les violences systémiques se définissent comme : toutes les formes de violences dont les femmes sont victimes en raison de la façon dont notre société fonctionne.

Attendu que ce concept englobe un ensemble d'interactions violentes qui se situe au niveau organisationnel ou encore institutionnel.

Attendu que les violences systémiques produisent, prolongent ou reconduisent des formes de domination, d'exclusion et de stigmatisation

Attendu qu'année après année, nous ne sommes pas consultées et souvent ignorées lors de l'élaboration de mesures et de plans gouvernementaux.

Attendu que la violence des dispensateurs de services aux femmes en situation de handicap est insidieuse et trop souvent occultée

Attendu que 30% des femmes en situation de handicap dénonceront au moins un incident violent de plus que les hommes en situation de handicap de peur de perdre leur logement, la garde de leurs enfants et l'aide dont elles bénéficient (Le Phénix, 2018).

Par conséquent nous voulons :

- Que les organismes représentant les femmes en situation de handicap soient consultés lors de l'élaboration de plans d'action, de mesures et de programmes gouvernementaux afin que ceux-ci
- Que des formations obligatoires, gratuites et payées sur nos besoins soient offertes aux dispensateurs de service (entre autres, les préposé.e.s des services de soutien à domicile et les chauffeur.se.s de transport adapté).
- Que les cursus des programmes d'études en sciences humaines et de la santé soient enrichis pour sensibiliser les étudiant·es aux besoins des femmes en situation de handicap.
- Que des processus soient mis en place pour soutenir ces femmes lorsqu'elles veulent porter plainte, pour déposer leur plainte, et jusqu'au règlement de celle-ci et ce, sans égard à la gravité de celle-ci aux yeux de ceux chargé.e.s de les accompagner.
- Que les banques de préposés.es soient mieux financées pour mettre en place de meilleurs barèmes de recrutement.

### -Revendications en matière de violences conjugales

Attendu que les femmes en situation de handicap sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence physique, sexuelle, psychologique ou d'exploitation financière de la part d'un·e conjoint·e ou d'un·e ex-conjoint·e que les autres femmes (23% c.10%).

Attendu que la proche aidance du·de la conjoint·e est un facteur de vulnérabilité pour les femmes en situation de handicap (Dagenais, 2021).

Attendu que les FSH peuvent moins quitter leur domicile et sont souvent captives d'un environnement violent en raison de l'inaccessibilité du transport en commun ordinaire et de la majorité des maisons d'hébergement.

Par conséquent nous voulons :

- Que les maisons pour femmes victimes de violence conjugale, incluant les maisons de 2e étape, soient financées afin de poursuivre ou d'entreprendre des travaux pour rendre leurs installations, incluant leurs services universellement accessibles, et ce, par la réactivation, par le gouvernement, du programme d'adaptation des bâtiments.
- Que les services de soutien à domicile suivent ces femmes lorsqu'elles sont hébergées dans une maison pour les femmes victimes de violence conjugale.
- Que le protocole mis en vigueur au service de transport adapté de la Société de transport de Montréal pour les femmes en situation de handicap victimes de violence conjugale soit étendu à l'ensemble des services de transport adapté du Québec.
- Que la présence d'un proche, incluant les conjoint.e.s, qu'il demeure avec la femme ou non ne soit pas pris en compte lors de l'évaluation en vue de l'obtention des services à domicile.
- Que des services de répit soient disponibles et gratuits pour les proches aidants, incluant les conjoint.e.s.

#### - Revendications en matière de finance

Attendu que plus du tiers des femmes en situation de handicap vivent sous le seuil de la pauvreté.

Attendu que le coût supplémentaire assumé par les FSH inhérent à leurs handicaps n'est que rarement pris en compte dans le calcul de leur faible revenu.

Attendu que près du tiers des femmes en situation de handicap vit des prestations d'invalidité ou des prestations d'aide de dernier recours (solidarité sociale)

Attendu que la possibilité d'atteindre un revenu adéquat à une vie saine en bénéficiant de ces aides

Attendu que les prestations sont coupées au moins du tiers lors de la cohabitation avec un conjoint

Attendu que les situations nommées ci-haut créent une dépendance envers les aides disponibles et/ou le·la conjoint·e

Par conséquent, nous voulons :

- Qu'un revenu minimum soit garanti à tous·tes.
- Qu'à défaut d'un revenu minimum garanti pour tous·tes, le Programme de revenu de base, entré en vigueur en 2023, soit étendu à toutes les personnes prestataires d'aide sociale. Ce programme devra toutefois prendre en compte les coûts additionnels que doivent assumer les femmes en situation de handicap.
- Que le revenu de base, entré en vigueur le 1er janvier 2023, ne prenne plus en compte le revenu de la·le conjoint·e
- **Revendications en matière d'emploi**

Attendu que seulement la moitié des femmes en situation de handicap occupent un emploi

Attendu que de ce pourcentage, certaines FSH prennent un emploi à temps partiel car leur limitation les contraint à ce choix

Attendu que les femmes en situation occupent très souvent des emplois moins bien rémunérés

Attendu que les différents programme facilitant l'accès et le maintien en emploi manque de souplesse quant à l'admission des femmes vivant des situations de handicap émergentes et nouvelles arrivantes

Attendu que le télétravail est devenu une réalité courante

Attendu que les mesures financières pour soutenir les employeurs qui engagent des FSH sont trop peu comprises par ces derniers.

Par conséquent, nous voulons :

- Que le programme Contrat d'intégration au travail (CIT) réponde rapidement aux besoins réels des travailleuses, incluant la possibilité d'adaptation d'un deuxième poste de travail pour le télétravail ; qu'il soit financé adéquatement et que des mesures incitatives soient mises en place afin que les employeurs des secteurs public et privé l'utilisent (mémoire égalité, AFHM, 2016).
- Que les critères des programmes d'aide et de maintien à l'emploi soient assouplis afin de répondre à une plus grande diversité de clientèles et que l'admissibilité à ces programmes soit basée sur les besoins et non sur le diagnostic
- Que les femmes en situation de handicap soient mieux informées des programmes facilitant la transition vers la vie active

### -Revendications en matière d'habitation

-Attendu que la régie du bâtiment exige, depuis 2020, que les logements des nouvelles constructions résidentielles de plus de deux étages et de huit logements munis d'un ascenseur soient minimalement accessibles et adaptables.

- Attendu que deux niveaux d'accessibilité sont possibles, soit l'accessibilité minimale et l'adaptabilité. En aménageant les logements assujettis, les promoteurs et les concepteurs sont libres de répondre aux exigences de l'un ou de l'autre.
  
- Attendu que près de 15% des femmes en situation de handicap ont des besoins urgents de logements abordable.
  
- Attendu que seulement 1 % des logements sociaux étaient adaptables.
  
- Attendu qu'en 2022, la CAQ, si elle était réélue, s'engageait à augmenter le budget pour la construction de logements sociaux et d'augmenter le montant du supplément au loyer.
  
- Attendu que les services d'aide à domicile ne répondent pas à tous les besoins et manquent de flexibilité pour s'adapter aux réalités diverses des femmes en situation de handicap
  
- Attendu qu'aucune option viable et attrayante n'est offerte aux FSH qui nécessite plus de 44 heures de soins à domicile pour ne pas se retrouver en CHSLD avant 65 ans

Par conséquent nous voulons :

- Que le Règlement de la Régie du bâtiment du Québec soit rigoureusement respecté.
  
- Que les engagements pris au cours de la campagne électorale 2022 en matière de logements sociaux, abordables et en regard du Programme supplément au loyer soient respectés.
  
- Qu'à l'instar des programmes de la SAAQ et de la CNESST, le Programme d'adaptation de domicile (PAD) réponde aux besoins réels des femmes en situation de handicap mais aussi des familles dont au moins un membre est en situation de handicap



- Que des ressources publiques d'hébergement favorisant la participation sociale et le maintien de l'autonomie des femmes en situation de handicap soient créées.

- Que le projet de COOP ASSIST de programme d'Assistance Personnelle Autodirigé (APA) soit mis en place afin que les femmes en situation de handicap puissent établir elles-mêmes ses services d'assistance selon ses besoins réels, son quotidien, ses plans et choix de vie ainsi que ses obligations familiales et citoyennes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son domicile.

### -Revendications en matière de droit à la parentalité

Attendu que la grossesse chez les femmes en situation de handicap est encore fortement découragée par le corps médical

Attendu que peu de services pour les parents en situation de handicap existent

Attendu que les services existant en matière de parentalité des FSH sont limités aux premières années de vie de l'enfant

Attendu que les défis de la parentalité pour les personnes présentant un handicap évoluent à mesure que l'enfant vieillit

Attendu que les infrastructures scolaires (allant de la garderie jusqu'au secondaire au moins) sont inaccessibles et vétuste

Attendu que le manque d'accessibilité empêche les parents en situation de handicap de jouer pleinement leur rôle de parent

Attendu que la réalité des parents en situation de handicap qui doivent se déplacer en transport adapté n'est pas prise en compte.

En conséquence, nous voulons :

- Que le réseau de la santé et des services sociaux reconnaisse aux femmes en situation de handicap le droit d'être mère par la création d'un programme dédié afin de les soutenir.
- Qu'à court terme, le soutien à la parentalité fasse partie intégrante de l'offre de services de soutien à domicile, partout au Québec
- - Qu'un programme soit créé pour sensibiliser les intervenant.e.s des cliniques d'obstétriques et de gynécologie, de la Direction de la protection de la jeunesse, du Programme de procréation assistée et des services d'adoption des CISSS et CIUSSS au droit des femmes en situation de handicap d'être mères et à leurs besoins pour exercer ce rôle.
- Qu'une campagne médiatique grand public soit prévue afin de montrer des images positives de mères en situation de handicap.
- Que des travaux soient entrepris pour assurer l'accessibilité universelle des lieux d'éducation de la garderie à l'école secondaire.
- Qu'à court terme, un lieu accessible et assurant la confidentialité soit prévu pour qu'un parent en situation de handicap puisse rencontrer l'enseignant·e ou l'éducateur·rice de son enfant quand l'école ou la garderie est inaccessible.
- Que la STM et tous les services de transport au Québec poursuive ses travaux pour rendre son réseau de transport en commun ordinaire universellement accessible et son réseau de transport adapté mieux adapté à la réalité parentale moderne.
- Qu'une politique claire favorisant les déplacements de parents en situation de handicap avec des enfants de 0 à 18 ans soit adoptée et communiquée aux usager·ère·s aux chauffeur·euse·s de transport adapté

## - Revendications en matière de santé

Attendu que des hôpitaux nouvellement construits présentent encore d'important problème d'accessibilité

Attendu que la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées oblige les organismes publics, dont les hôpitaux, à produire des plans d'action destinés à l'inclusion de cette population

Attendu que les longs délais d'attente pour des services de réadaptation ou du soutien à domicile compromettent la santé, la qualité de vie et la participation sociale des personnes en situation de handicap

Attendu que plus de la moitié des personnes en situation de handicap n'ont pas accès à toute l'aide à domicile nécessaire pour assurer leur participation à une vie active

Attendu que les heures attribué pour les services à domicile ne correspondent pas toujours aux besoins réels de la femme en situation de handicap

Attendu que le calcul de l'octroi d'un nombre d'heure de services selon les besoins dépend plutôt de la situation géographique et de la capacité de l'ergothérapeute au dossier de démontrer l'importance du besoin

Attendu que les ergothérapeutes sont souvent mal informé ou même complètement ignorant des droits et des services disponibles et essentiels à la vie des femmes en situation de handicap

Attendu qu'une aide technique se définit comme une aide matérielle qui permet aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées de compenser les difficultés du quotidien.

Attendu qu'une aide technique est attribuée seulement aux personnes bénéficiant de la RAMQ ce qui exclue les demandeuses d'asile par exemple.

Attendu que les critères d'attribution d'une aide technique sont restrictifs selon l'usage qu'en fera la personne et son statut socio-économique

Par conséquent nous voulons :

- Que les hôpitaux, dont le CUSM et le CHUM, soient imputables des plans d'action à l'égard des personnes handicapées qu'ils ont produits dans le cadre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.
- Que des modalités soient prévues afin de mettre en œuvre l'accessibilité universelle dans le cadre de travaux de rénovation ou de construction d'hôpitaux
- Qu'un service d'accompagnement soit disponible dans chaque hôpital du Québec afin d'aider les femmes à pallier les situations de handicap créé par des environnements inaccessibles (déplacements, orientation, assistance physique)
- Qu'à l'instar d'autres groupes sociaux, des mesures soient mises en place pour réduire les délais d'attente pour recevoir des services de santé. Et, plus particulièrement lorsqu'il est question de services de soutien à domicile et de réadaptation publics (meilleur financement, embauche de personnel)
- Que les services de soutien à domiciles soient adéquatement financés.
- Que les heures attribuées correspondent aux besoins exprimés par la femme en situation de handicap.
- Que les critères d'attribution des aides techniques soient plus flexible et prenne en compte la participation sociale dans son ensemble.